

Champ d'application

Ce guide traite des types de batteries suivants: batteries lithium-ion destinées à la propulsion de véhicules électriques et hybrides et/ou pour faire fonctionner différents systèmes de véhicules.

Le terme «batteries lithium-ion» sert de terme générique et englobe différents types de construction (p. ex. lithium-phosphate de fer, lithium-NMC/NCA, lithium-polymère).

Les batteries destinées à d'autres applications (p. ex. téléphones portables, appareils électriques) ou d'autres types de batteries (p. ex. batteries au plomb, batteries au nickel-hydrure métallique) ne font pas l'objet de ce guide.

Ce guide se concentre sur la manipulation des batteries lithium-ion dans le cadre de travaux de maintenance et de réparation. Les batteries provenant de véhicules accidentés, brûlés, inondés ou ensevelis ne font pas l'objet de ce guide. Pour de telles batteries ou véhicules, veuillez consulter le guide suivant: <https://www.astra.admin.ch/astra/fr/home/themes/mobilite-electrique/leitfaden-bergen-transportieren-verwahren-entsorgen-elektrofahrzeuge.html>

Les scénarios illustrés dans le tableau concernent toujours des batteries lithium-ion qui ne sont pas encore ou plus installées dans le véhicule.

Remarques importantes

En principe, une batterie retirée d'un véhicule est considérée comme une marchandise dangereuse, à laquelle s'appliquent les prescriptions internationales relatives au transport de marchandises dangereuses (ADR).

En vertu de la disposition spéciale 667 c) ADR, le transport de batteries installées dans un véhicule (indépendamment de l'état) est exclu des prescriptions relatives aux marchandises dangereuses.

Le transport d'une batterie démontée est toujours soumis aux prescriptions relatives aux marchandises dangereuses, quel que soit son état ou qu'elle soit neuve ou usagée.

Lors du démontage de la batterie, il faut strictement respecter les instructions du fabricant.

L'article 30 de la loi sur la circulation routière (LCR) doit toujours être respecté (les véhicules ne doivent pas être surchargés, le chargement ne doit mettre en danger ou gêner personne et ne doit pas tomber, tout chargement qui dépasse le véhicule de plus d'un mètre doit toujours être signalé de manière visible).

Outre la législation sur les marchandises dangereuses, il faut tenir compte des directives relatives aux déchets (OMoD), à la sécurité au travail (directives CFST) et à la protection contre les incendies (AEAI).

Si la limite d'exemption de 333 kg max. est dépassée, il faut un conseiller à la sécurité pour emballer, charger, expédier, transporter ou décharger des batteries lithium-ion. L'entreprise peut faire former du personnel interne comme conseiller à la sécurité des marchandises dangereuses ou confier un mandat à des personnes externes. Si je sous-traite l'ensemble du processus d'expédition (emballage, expédition, chargement) à un tiers, il en va de même.

Vous trouverez de plus amples informations sur les conseillers à la sécurité ou sur la formation à ce sujet auprès de l'Office fédéral des transports: <https://www.bav.admin.ch/bav/fr/home/themes-generaux/environnement/marchandises-dangereuses/conseillers-a-la-securite.html>

Définitions des termes

Une analyse de l'état de la batterie doit être effectuée au préalable selon les instructions du fabricant.

États et termes possibles pour les batteries selon ADR: neuve, usagée, fin de vie, transport d'urgence après accident, défectueuse, critiquement défectueuse, montée dans le véhicule, prototype, petite série.

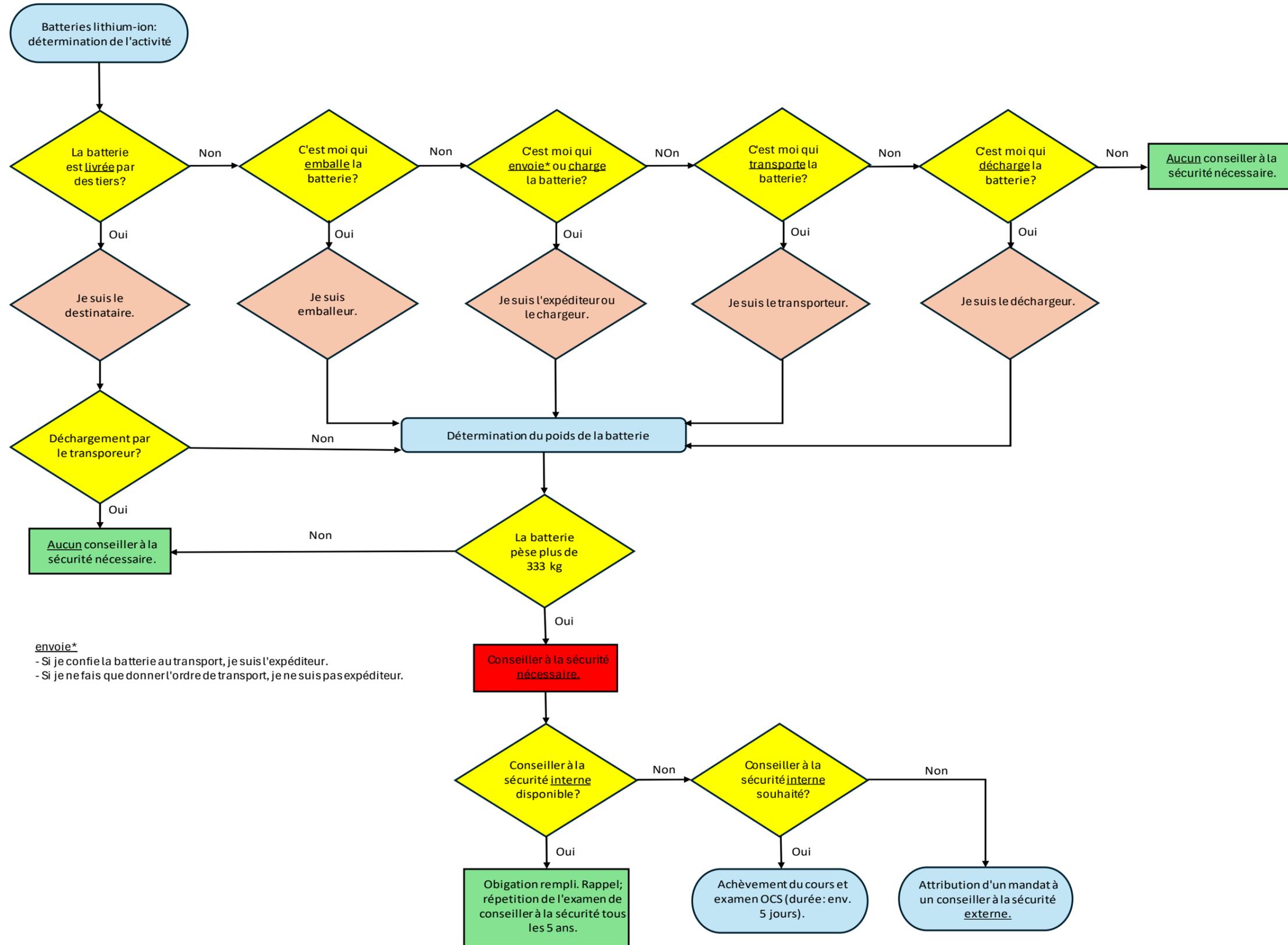
Le terme «batterie» utilisé dans ce guide s'entend comme un terme générique pour désigner des cellules de batterie individuelles, des modules de cellules ou des blocs-batterie complets.

Définition et différence entre les termes «batterie endommagée» et «batterie défectueuse»: endommagée = dommage extérieur / défectueuse = défaut interne.

Stockage

Le stockage des batteries lithium-ion ne nécessite pas l'intervention d'un conseiller à la sécurité.

Aide à la décision



envoie*

- Si je confie la batterie au transport, je suis l'expéditeur.
- Si je ne fais que donner l'ordre de transport, je ne suis pas expéditeur.

Transport d'une batterie par une entreprise de transport agréée.

| Action | Action / responsabilité | État de la batterie | Que dois-je faire / observer | Emballage | Étiquetage | Marchandise? / Déchet? | Documents | Spécial |
|---|-------------------------|--|--|--|--|--|--|--|
| Je remets physiquement la batterie retirée du véhicule pour le transport. | Je suis l'expéditeur. | Batterie d'occasion en état de marche | La limite d'exemption est de 333 kg maximum par unité de transport (par ex. camion avec remorque) | <p>Instruction d'emballage P903 / LP903</p> <p>ADR:</p> <p>Fûts, caisses, bidons et grands emballages admis;</p> <p>Les batteries doivent être protégées contre tout dommage possible lors de la mise dans l'emballage ou en cas de mouvements dans l'emballage.</p> <p>Emballage homologué ONU/UN (groupe d'emballage II, par ex. UN/4G/Y/30/...).</p> <p>Pour les batteries d'une masse brute d'au moins 12 kg et plus avec un boîtier résistant, il n'est pas nécessaire d'utiliser des emballages homologués, des emballages extérieurs résistants sont suffisants. Les pôles ne doivent pas être soumis au poids d'autres éléments situés au-dessus d'eux.</p> | <p>UN 3480</p> <p>+</p>  | Marchandise | <p>Document de transport:</p> <ul style="list-style-type: none"> - UN 3480 BATTERIES LITHIUM-ION, 9, (E) - Nombre et description des colis (par ex. 1 caisse en carton) - Poids des batteries (par ex. xx kg) - Adresse de l'expéditeur et du destinataire <p>Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, en plus:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Instructions écrites 2. Certificat de formation ADR pour les conducteurs 3. Assurance responsabilité civile augmentée dans le permis de circulation (rubrique 17 usage spécial: mention «marchandises dangereuses») | <p>Les batteries doivent être protégées contre les courts-circuits et les dégagements de chaleur dangereux.</p> <p>Instruction des collaborateurs concernés en fonction de leurs tâches et responsabilités conformément au chapitre 1.3 ADR.</p> |
| Je remets physiquement la batterie retirée du véhicule pour le transport. | Je suis l'expéditeur. | Batterie réparable endommagée ou défectueuse | <p>Si déchet: code OMoD 16 06 97 [S] en Suisse, code A1170 pour l'exportation. Exportation uniquement vers les pays de l'UE/OCDE et uniquement avec l'autorisation de l'OFEV pour l'exportateur.</p> | <p>Instruction d'emballage P908 / LP904</p> <p>ADR:</p> <p>Fûts, caisses, bidons et grands emballages admis; emballage homologué ONU/UN (groupe d'emballage II, par ex. UN/4G/Y/30/...).</p> <p>Chaque cellule ou batterie doit être protégée contre les courts-circuits, emballée individuellement dans un emballage intérieur et insérée dans un emballage extérieur.</p> <p>Emballage intérieur équipé d'un matériau d'isolation thermique. Les emballages fermés hermétiquement doivent, le cas échéant, être équipés d'un dispositif d'aération. En cas de fuite de cellules/batteries, il faut ajouter à l'emballage intérieur ou extérieur un matériau absorbant inerte suffisant pour absorber l'électrolyte libéré.</p> | <p>UN 3480</p> <p>+</p> <p>Inscription</p> <p>«BATTERIE LITHIUM-ION ENDOMMAGÉE/DÉFECTUEUSE»</p> <p>+</p>  | Marchandise (en cas de réparation de la batterie) ou déchet (en cas de retrait de certains modules/cellules fonctionnels et d'élimination de la batterie restante) | <p>Document de transport:</p> <ul style="list-style-type: none"> - UN 3480 BATTERIES LITHIUM-ION, 9, (E) ou UN 3480 DÉCHET BATTERIES LITHIUM-ION, 9, (E) - Nombre et description des colis (par ex. 1 caisse en carton) - Poids des batteries (par ex. xx kg) - Adresse de l'expéditeur et du destinataire - Entrée supplémentaire: «TRANSPORT SELON LA DISPOSITION SPÉCIALE 376» <p>Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, en plus:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Instructions écrites 2. Certificat de formation ADR pour les conducteurs 3. Assurance responsabilité civile augmentée dans le permis de circulation (rubrique 17 usage spécial: mention «marchandises dangereuses») <p>Si déchet: document de suivi OMoD et autorisation d'exportation</p> | <p>Limitation du poids:</p> <p>Si la masse nette d'une cellule/batterie dépasse 30 kg, l'emballage extérieur ne peut contenir qu'une seule cellule/batterie.</p> |

Transport d'une batterie par une entreprise de transport agréée.

| | | | | | | | | |
|--|--|--|---|---|--|--------------------|---|--|
| <p>Je remets physiquement la batterie retirée du véhicule pour le transport.</p> | <p>Je suis l'expéditeur.</p> | <p>Batterie à éliminer ou à recycler</p> | <p>Les batteries endommagées ou défectueuses doivent être transportées conformément à la disposition spéciale 376 ADR.</p> <p>Code OMoD 16 06 97 [S] en Suisse, code A1170 pour l'exportation. Exportation uniquement vers les pays de l'UE/OCDE et uniquement avec l'autorisation de l'OFEV pour l'exportateur.</p> | <p>Instruction d'emballage P909 ADR: Fûts, caisses, bidons admis; les batteries/cellules d'une masse brute d'au moins 12 kg et plus avec un boîtier résistant aux chocs peuvent être emballées dans des emballages extérieurs résistants (non homologués ONU/UN); la masse nette de l'emballage peut dépasser 400 kg.</p> <p>Pour les batteries > 100 Wh, il faut un emballage homologué ONU/UN (groupe d'emballage II, par ex. UN/4G/Y/30/...).</p> | <p>UN 3480 + Inscription «BATTERIES LITHIUM-ION À ÉLIMINER / À RECYCLER»</p>  <p>Inscription supplémentaire d/f/i «DÉCHET SPÉCIAL» + Code de déchet + N° du document de suivi</p> | <p>Déchet</p> | <p>Document de transport: - UN 3480 DÉCHET BATTERIES LITHIUM-ION, 9, (E) - Nombre et description des colis (par ex. 1 caisse en carton) - Poids des batteries (par ex. xx kg) - Adresse de l'expéditeur et du destinataire</p> <p>Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, en plus: 1. Instructions écrites 2. Certificat de formation ADR pour les conducteurs 3. Assurance responsabilité civile augmentée dans le permis de circulation (rubrique 17 usage spécial: mention «marchandises dangereuses»)</p> <p>Document de suivi OMoD et autorisation d'exportation</p> | <p>Les batteries doivent être protégées contre les courts-circuits et les dégagements de chaleur dangereux.</p> <p>Instruction des collaborateurs concernés en fonction de leurs tâches et responsabilités conformément au chapitre 1.3 ADR.</p> |
| <p>Le transporteur prend en charge la batterie.</p> | <p>Le transporteur est le chargeur et le transporteur.</p> | <p>Batterie d'occasion en état de marche</p> | <p>Respecter les obligations des chargeurs et des transporteurs selon l'ADR.</p> <p>Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée: - Marquage de l'unité de transport avec des panneaux oranges - Équipement supplémentaire selon page 4 Instructions écrites 5.4.3 et 8.1.5 ADR - Interdiction de fumer lors des activités de chargement - Interdiction de charger avec des matières explosives</p> | <p>Instruction d'emballage P903 / LP903 ADR: Fûts, caisses, bidons et grands emballages admis; les batteries doivent être protégées contre tout dommage possible lors de la mise dans l'emballage ou en cas de mouvements dans l'emballage.</p> <p>Emballage homologué ONU/UN (groupe d'emballage II, par ex. UN/4G/Y/30/...).</p> <p>Les batteries/cellules d'une masse brute d'au moins 12 kg et plus avec un boîtier résistant aux chocs peuvent être emballées dans des emballages extérieurs résistants (non homologués ONU/UN); la masse nette de l'emballage peut dépasser 400 kg.</p> | <p>UN 3480 + </p> | <p>Marchandise</p> | <p>Document de transport: - UN 3480 BATTERIES LITHIUM-ION, 9, (E) - Nombre et description des colis (par ex. 1 caisse en carton) - Poids des batteries (par ex. xx kg) - Adresse de l'expéditeur et du destinataire</p> <p>Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, en plus: 1. Instructions écrites 2. Certificat de formation ADR pour les conducteurs 3. Assurance responsabilité civile augmentée dans le permis de circulation (rubrique 17 usage spécial: mention «marchandises dangereuses»)</p> | <p>Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, il est interdit de circuler dans les tunnels de la catégorie E (p. ex. Gothard et San Bernardino).</p> |

Transport d'une batterie par une entreprise de transport agréée.

| Action | Action / responsabilité | État de la batterie | Que dois-je faire / observer | Emballage | Étiquetage | Marchandise? / Déchet? | Documents | Spécial |
|--|---|--|--|--|---|--|---|--|
| Le transporteur prend en charge la batterie. | Le transporteur est le chargeur et le transporteur. | Batterie réparable endommagée ou défectueuse | Les batteries endommagées ou défectueuses doivent être transportées conformément à la disposition spéciale 376 ADR. Si déchet: code OMoD 16 06 97 [S] en Suisse, code A1170 pour l'exportation. Exportation uniquement vers les pays de l'UE/OCDE et uniquement avec l'autorisation de l'OFEV pour l'exportateur. | Instruction d'emballage P908 / LP904 ADR: Fûts, caisses, bidons et grands emballages admis; emballage homologué ONU/UN (groupe d'emballage II, par ex. UN/4G/Y/30/...). Chaque cellule ou batterie doit être protégée contre les courts-circuits, emballée individuellement dans un emballage intérieur et insérée dans un emballage extérieur. Emballage intérieur équipé d'un matériau d'isolation thermique. Les emballages fermés hermétiquement doivent, le cas échéant, être équipés d'un dispositif d'aération. En cas de fuite de cellules/batteries, il faut ajouter à l'emballage intérieur ou extérieur un matériau absorbant inerte suffisant pour absorber l'électrolyte libéré. | UN 3480 + Inscription «BATTERIE LITHIUM-ION ENDOMMAGÉE/DÉFECTUEUSE» +  | Marchandise (en cas de réparation de la batterie) ou déchet (en cas de retrait de certains modules/cellules fonctionnels et d'élimination de la batterie restante) | Document de transport: - UN 3480 DÉCHET BATTERIES LITHIUM-ION, 9, (E) - Nombre et description des colis (par ex. 1 caisse en carton) - Poids des batteries (par ex. xx kg) - Adresse de l'expéditeur et du destinataire - Entrée supplémentaire: «TRANSPORT SELON LA DISPOSITION SPÉCIALE 376» Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, en plus: 1. Instructions écrites 2. Certificat de formation ADR pour les conducteurs 3. Assurance responsabilité civile augmentée dans le permis de circulation (rubrique 17 usage spécial: mention «marchandises dangereuses») Si déchet: document de suivi OMoD et autorisation d'exportation | Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, il est interdit de circuler dans les tunnels de la catégorie E (p. ex. Gothard et San Bernardino). |
| Le transporteur prend en charge la batterie. | Le transporteur est le chargeur et le transporteur. | Batterie à éliminer ou à recycler | Les batteries endommagées ou défectueuses doivent être transportées conformément à la disposition spéciale 376 ADR. Code OMoD 16 06 97 [S] en Suisse, code A1170 pour l'exportation. Exportation uniquement vers les pays de l'UE/OCDE et uniquement avec l'autorisation de l'OFEV pour l'exportateur. | Instruction d'emballage P909 ADR: Fûts, caisses, bidons admis; les batteries/cellules d'une masse brute d'au moins 12 kg et plus avec un boîtier résistant aux chocs peuvent être emballées dans des emballages extérieurs résistants (non homologués ONU/UN); la masse nette de l'emballage peut dépasser 400 kg. Pour les batteries > 100 Wh, il faut un emballage homologué ONU/UN (groupe d'emballage II, par ex. UN/4G/Y/30/...). | UN 3480 + Inscription «BATTERIES LITHIUM-ION À ÉLIMINER / À RECYCLER» +  Inscription supplémentaire d/f/i «DÉCHET SPÉCIAL» + Code de déchet + N° du document de suivi | Déchet | Document de transport: - UN 3480 DÉCHET BATTERIES LITHIUM-ION, 9, (E) - Nombre et description des colis (par ex. 1 caisse en carton) - Poids des batteries (par ex. xx kg) - Adresse de l'expéditeur et du destinataire Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, en plus: 1. Instructions écrites 2. Certificat de formation ADR pour les conducteurs 3. Assurance responsabilité civile augmentée dans le permis de circulation (rubrique 17 usage spécial: mention «marchandises dangereuses») Document de suivi OMoD et autorisation d'exportation | Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, il est interdit de circuler dans les tunnels de la catégorie E (p. ex. Gothard et San Bernardino). |

J'effectue le transport moi-même (en tant que conducteur d'un véhicule transportant des marchandises dangereuses dépassant la limite d'exemption de 333 kg, je dois suivre la formation prescrite, passer un examen et obtenir le certificat de formation ADR pour conducteurs).

| Action | Action / responsabilité | État de la batterie | Que dois-je faire / observer | Emballage | Étiquetage | Marchandise / Déchet? | Documents | Spécial |
|---|---|--|--|--|---|--|---|--|
| Je charge et je transporte la batterie. | Je suis le chargeur, l'expéditeur et le transporteur. | Batterie d'occasion en état de marche | Respecter les obligations des chargeurs et des transporteurs selon l'ADR. Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée: - Marquage de l'unité de transport avec des panneaux oranges - Équipement supplémentaire selon page 4 Instructions écrites 5.4.3 et 8.1.5 ADR - Interdiction de fumer lors des activités de chargement - Interdiction de charger avec des matières explosives | Instruction d'emballage P903 / LP903 ADR: Fûts, caisses, bidons et grands emballages admis; les batteries doivent être protégées contre tout dommage possible lors de la mise dans l'emballage ou en cas de mouvements dans l'emballage. Emballage homologué ONU/UN (groupe d'emballage II, par ex. UN/4G/Y/30/...). Les batteries/cellules d'une masse brute d'au moins 12 kg et plus avec un boîtier résistant aux chocs peuvent être emballées dans des emballages extérieurs résistants (non homologués ONU/UN); la masse nette de l'emballage peut dépasser 400 kg. | UN 3480 +  | Marchandise | Document de transport: - UN 3480 BATTERIES LITHIUM-ION, 9, (E) - Nombre et description des colis (par ex. 1 caisse en carton) - Poids des batteries (par ex. xx kg) - Adresse de l'expéditeur et du destinataire Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, en plus: 1. Instructions écrites 2. Certificat de formation ADR pour les conducteurs 3. Assurance responsabilité civile augmentée dans le permis de circulation (rubrique 17 usage spécial: mention «marchandises dangereuses») | Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, il est interdit de circuler dans les tunnels de la catégorie E (p. ex. Gothard et San Bernardino). |
| Je charge et je transporte la batterie. | Je suis le chargeur, l'expéditeur et le transporteur. | Batterie réparable endommagée ou défectueuse | Les batteries endommagées ou défectueuses doivent être transportées conformément à la disposition spéciale 376 ADR. Si déchet: code OMoD 16 06 97 [S] en Suisse, code A1170 pour l'exportation. Exportation uniquement vers les pays de l'UE/OCDE et uniquement avec l'autorisation de l'OFEV pour l'exportateur. | Instruction d'emballage P908 / LP904 ADR: Fûts, caisses, bidons et grands emballages admis; emballage homologué ONU/UN (groupe d'emballage II, par ex. UN/4G/Y/30/...). Chaque cellule ou batterie doit être protégée contre les courts-circuits, emballée individuellement dans un emballage intérieur et insérée dans un emballage extérieur. Emballage intérieur équipé d'un matériau d'isolation thermique. Les emballages fermés hermétiquement doivent, le cas échéant, être équipés d'un dispositif d'aération. En cas de fuite de cellules/batteries, il faut ajouter à l'emballage intérieur ou extérieur un matériau absorbant inerte suffisant pour absorber l'électrolyte libéré. | UN 3480 + Inscription «BATTERIE LITHIUM-ION ENDOMMAGÉE/DÉFECTUEUSE» +  | Marchandise (en cas de réparation de la batterie) ou déchet (en cas de retrait de certains modules/cellules fonctionnels et d'élimination de la batterie restante) | Document de transport: - UN 3480 DÉCHET BATTERIES LITHIUM-ION, 9, (E) - Nombre et description des colis (par ex. 1 caisse en carton) - Poids des batteries (par ex. xx kg) - Adresse de l'expéditeur et du destinataire Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, en plus: 1. Instructions écrites 2. Certificat de formation ADR pour les conducteurs 3. Assurance responsabilité civile augmentée dans le permis de circulation (rubrique 17 usage spécial: mention «marchandises dangereuses») Document de suivi OMoD et autorisation d'exportation | Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, il est interdit de circuler dans les tunnels de la catégorie E (p. ex. Gothard et San Bernardino). |

J'effectue le transport moi-même (en tant que conducteur d'un véhicule transportant des marchandises dangereuses dépassant la limite d'exemption de 333 kg, je dois suivre la formation prescrite, passer un examen et obtenir le certificat de formation ADR pour conducteurs).

| Action | Action / responsabilité | État de la batterie | Que dois-je faire / observer | Emballage | Étiquetage | Marchandise / Déchet? | Documents | Spécial |
|---|---|---------------------------------------|---|--|---|-----------------------|---|--|
| Je charge et je transporte la batterie. | Je suis le chargeur, l'expéditeur et le transporteur. | Batterie à éliminer ou à recycler | Les batteries endommagées ou défectueuses doivent être transportées conformément à la disposition spéciale 376 ADR. Code OMoD 16 06 97 [S] en Suisse, code A1170 pour l'exportation. Exportation uniquement vers les pays de l'UE/OCDE et uniquement avec l'autorisation de l'OFEV pour l'exportateur. | Instruction d'emballage P909 ADR: Fûts, caisses, bidons admis; les batteries/cellules d'une masse brute d'au moins 12 kg et plus avec un boîtier résistant aux chocs peuvent être emballées dans des emballages extérieurs résistants (non homologués ONU/UN); la masse nette de l'emballage peut dépasser 400 kg. Pour les batteries > 100 Wh, il faut un emballage homologué ONU/UN (groupe d'emballage II, par ex. UN/4G/Y/30/...). | UN 3480 + Inscription «BATTERIES LITHIUM-ION À ÉLIMINER / À RECYCLER»  + Inscription supplémentaire d/f/i «DÉCHET SPÉCIAL» + Code de déchet + N° du document de suivi | Déchet | Document de transport: - UN 3480 DÉCHET BATTERIES LITHIUM-ION, 9, (E) - Nombre et description des colis (par ex. 1 caisse en carton) - Poids des batteries (par ex. xx kg) - Adresse de l'expéditeur et du destinataire Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, en plus: 1. Instructions écrites 2. Certificat de formation ADR pour les conducteurs 3. Assurance responsabilité civile augmentée dans le permis de circulation (rubrique 17 usage spécial: mention «marchandises dangereuses») Document de suivi OMoD et autorisation d'exportation | Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, il est interdit de circuler dans les tunnels de la catégorie E (p. ex. Gothard et San Bernardino). |
| Je remets la batterie au destinataire, au point de réparation ou à l'entreprise de recyclage. | Je suis le déchargeur, sauf si le point de réception décharge le véhicule de transport. | Batterie d'occasion en état de marche | Respecter les obligations des déchargeurs selon l'ADR 1.4.3.7.1. | Instruction d'emballage P903 / LP903 ADR: Fûts, caisses, bidons et grands emballages admis; les batteries doivent être protégées contre tout dommage possible lors de la mise dans l'emballage ou en cas de mouvements dans l'emballage. Emballage homologué ONU/UN (groupe d'emballage II, par ex. UN/4G/Y/30/...). Les batteries/cellules d'une masse brute d'au moins 12 kg et plus avec un boîtier résistant aux chocs peuvent être emballées dans des emballages extérieurs résistants (non homologués ONU/UN); la masse nette de l'emballage peut dépasser 400 kg. | UN 3480 +  | Marchandise | Document de transport: - UN 3480 BATTERIES LITHIUM-ION, 9, (E) - Nombre et description des colis (par ex. 1 caisse en carton) - Poids des batteries (par ex. xx kg) - Adresse de l'expéditeur et du destinataire Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, en plus: 1. Instructions écrites 2. Certificat de formation ADR pour les conducteurs 3. Assurance responsabilité civile augmentée dans le permis de circulation (rubrique 17 usage spécial: mention «marchandises dangereuses») | Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, il est interdit de circuler dans les tunnels de la catégorie E (p. ex. Gothard et San Bernardino). |

J'effectue le transport moi-même (en tant que conducteur d'un véhicule transportant des marchandises dangereuses dépassant la limite d'exemption de 333 kg, je dois suivre la formation prescrite, passer un examen et obtenir le certificat de formation ADR pour conducteurs).

| Action | Action / responsabilité | État de la batterie | Que dois-je faire / observer | Emballage | Étiquetage | Marchandise / Déchet? | Documents | Spécial |
|---|---|--|---|--|---|--|---|--|
| Je remets la batterie au destinataire, au point de réparation ou à l'entreprise de recyclage. | Je suis le déchargeur, sauf si le point de réception décharge le véhicule de transport. | Batterie réparable endommagée ou défectueuse | Les batteries endommagées ou défectueuses doivent être transportées conformément à la disposition spéciale 376 ADR. Si déchet: code OMoD 16 06 97 [S] en Suisse, code A1170 pour l'exportation. Exportation uniquement vers les pays de l'UE/OCDE et uniquement avec l'autorisation de l'OFEV pour l'exportateur. | Instruction d'emballage P908 / LP904 ADR: Fûts, caisses, bidons et grands emballages admis; emballage homologué ONU/UN (groupe d'emballage II, par ex. UN/4G/Y/30/...). Chaque cellule ou batterie doit être protégée contre les courts-circuits, emballée individuellement dans un emballage intérieur et insérée dans un emballage extérieur. Emballage intérieur équipé d'un matériau d'isolation thermique. Les emballages fermés hermétiquement doivent, le cas échéant, être équipés d'un dispositif d'aération. En cas de fuite de cellules/batteries, il faut ajouter à l'emballage intérieur ou extérieur un matériau absorbant inerte suffisant pour absorber l'électrolyte libéré. | UN 3480 + Inscription «BATTERIE LITHIUM-ION ENDOMMAGÉE/DÉFECTUEUSE» +  | Marchandise (en cas de réparation de la batterie) ou déchet (en cas de retrait de certains modules/cellules fonctionnels et d'élimination de la batterie restante) | Document de transport: - UN 3480 DÉCHET BATTERIES LITHIUM-ION, 9, (E) - Nombre et description des colis (par ex. 1 caisse en carton) - Poids des batteries (par ex. xx kg) - Adresse de l'expéditeur et du destinataire Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, en plus: 1. Instructions écrites 2. Certificat de formation ADR pour les conducteurs 3. Assurance responsabilité civile augmentée dans le permis de circulation (rubrique 17 usage spécial: mention «marchandises dangereuses») Document de suivi OMoD et autorisation d'exportation | Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, il est interdit de circuler dans les tunnels de la catégorie E (p. ex. Gothard et San Bernardino). |
| Je remets la batterie au destinataire, au point de réparation ou à l'entreprise de recyclage. | Je suis le déchargeur, sauf si le point de réception décharge le véhicule de transport. | Batterie à éliminer ou à recycler | Les batteries endommagées ou défectueuses doivent être transportées conformément à la disposition spéciale 376 ADR. Transport direct vers l'entreprise d'élimination: remise uniquement à l'entreprise d'élimination figurant sur le document de suivi avec remise du document de suivi. Si la remise n'est pas possible, la marchandise est retournée à l'entreprise qui l'a expédiée ou à un tiers autorisé. Code OMoD 16 06 97 [S] en Suisse, code A1170 pour l'exportation. Exportation uniquement vers les pays de l'UE/OCDE et uniquement avec l'autorisation de l'OFEV pour l'exportateur. | Instruction d'emballage P909 ADR: Fûts, caisses, bidons admis; les batteries/cellules d'une masse brute d'au moins 12 kg et plus avec un boîtier résistant aux chocs peuvent être emballées dans des emballages extérieurs résistants (non homologués ONU/UN); la masse nette de l'emballage peut dépasser 400 kg. Pour les batteries > 100 Wh, il faut un emballage homologué ONU/UN (groupe d'emballage II, par ex. UN/4G/Y/30/...). | UN 3480 + Inscription «BATTERIES LITHIUM-ION À ÉLIMINER / À RECYCLER» +  Inscription supplémentaire d/f/i «DÉCHET SPÉCIAL» + Code de déchet + N° du document de suivi | Déchet | Document de transport: - UN 3480 DÉCHET BATTERIES LITHIUM-ION, 9, (E) - Nombre et description des colis (par ex. 1 caisse en carton) - Poids des batteries (par ex. xx kg) - Adresse de l'expéditeur et du destinataire Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, en plus: 1. Instructions écrites 2. Certificat de formation ADR pour les conducteurs 3. Assurance responsabilité civile augmentée dans le permis de circulation (rubrique 17 usage spécial: mention «marchandises dangereuses») Document de suivi OMoD et autorisation d'exportation | Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, il est interdit de circuler dans les tunnels de la catégorie E (p. ex. Gothard et San Bernardino). |

Une batterie m'est livrée.

| Action | Action / responsabilité | État de la batterie | Que dois-je faire / observer | Emballage | Étiquetage | Marchandise / Déchet? | Documents | Spécial |
|--|--|--|---|--|---|-----------------------|--|---------|
| Je prends en charge la batterie en état de marche. | Je suis le destinataire et éventuellement le déchargeur. | Nouvelle ou réparée | Respecter les obligations des déchargeurs, si le destinataire décharge lui-même la marchandise. | <p>Instruction d'emballage P903 / LP903</p> <p>ADR:</p> <p>Fûts, caisses, bidons et grands emballages admis; les batteries doivent être protégées contre tout dommage possible lors de la mise dans l'emballage ou en cas de mouvements dans l'emballage.</p> <p>Emballage homologué ONU/UN (groupe d'emballage II, par ex. UN/4G/Y/30/...).</p> <p>Les batteries/cellules d'une masse brute d'au moins 12 kg et plus avec un boîtier résistant aux chocs peuvent être emballées dans des emballages extérieurs résistants (non homologués ONU/UN); la masse nette de l'emballage peut dépasser 400 kg.</p> | <p>UN 3480</p> <p>+</p>  | Marchandise | <p>Document de transport:</p> <ul style="list-style-type: none"> - UN 3480 BATTERIES LITHIUM-ION, 9, (E) - Nombre et description des colis (par ex. 1 caisse en carton) - Poids des batteries (par ex. xx kg) - Adresse de l'expéditeur et du destinataire <p>Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, en plus:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Instructions écrites 2. Certificat de formation ADR pour les conducteurs 3. Assurance responsabilité civile augmentée dans le permis de circulation (rubrique 17 usage spécial: mention «marchandises dangereuses») | |
| Je prends en charge la batterie en tant que point de réparation. | Je suis le destinataire et éventuellement le déchargeur. | Batterie réparable endommagée ou défectueuse | Respecter les obligations des déchargeurs, si le destinataire décharge lui-même la marchandise. | <p>Instruction d'emballage P908 / LP904</p> <p>ADR:</p> <p>Fûts, caisses, bidons et grands emballages admis; emballage homologué ONU/UN (groupe d'emballage II, par ex. UN/4G/Y/30/...).</p> <p>Chaque cellule ou batterie doit être protégée contre les courts-circuits, emballée individuellement dans un emballage intérieur et insérée dans un emballage extérieur.</p> <p>Emballage intérieur équipé d'un matériau d'isolation thermique. Les emballages fermés hermétiquement doivent, le cas échéant, être équipés d'un dispositif d'aération. En cas de fuite de cellules/batteries, il faut ajouter à l'emballage intérieur ou extérieur un matériau absorbant inerte suffisant pour absorber l'électrolyte libéré.</p> | <p>UN 3480</p> <p>+</p> <p>Inscription</p> <p>«BATTERIE LITHIUM-ION ENDOMMAGÉE/DÉFECTUEUSE»</p> <p>+</p>  | Marchandise | <p>Document de transport:</p> <ul style="list-style-type: none"> - UN 3480 DÉCHET BATTERIES LITHIUM-ION, 9, (E) - Nombre et description des colis (par ex. 1 caisse en carton) - Poids des batteries (par ex. xx kg) - Adresse de l'expéditeur et du destinataire <p>Si la limite d'exemption (333 kg) est dépassée, en plus:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Instructions écrites 2. Certificat de formation ADR pour les conducteurs 3. Assurance responsabilité civile augmentée dans le permis de circulation (rubrique 17 usage spécial: mention «marchandises dangereuses») | |

Stockage d'une batterie

| Action | Action / responsabilité | État de la batterie | Que dois-je faire / observer | Emballage | Étiquetage | Marchandise / Déchet? | Documents | Spécial |
|------------------------|--|--|--|--------------------------------------|---|-----------------------|-----------------------------|---|
| Stockage >8h | Stockage | Nouvelle ou usagée en état de marche ou endommagée ou défectueuse non critique | Respecter les indications du fabricant et les consignes de stockage selon le point 7 de la fiche de données de sécurité. Stocker séparément des autres charges, au frais, au sec et à l'abri des rayons du soleil; protection contre les dommages mécaniques et les courts-circuits; état de charge 50 – 70 %; sans système d'extinction à 2,5 m des autres charges. | Aucun emballage spécial n'est requis | Aucun étiquetage n'est requis. Marquage volontaire du lieu de stockage des batteries ou des piles.  | Marchandise | Aucun document n'est requis | Pour plus d'informations sur le stockage, veuillez consulter le guide de protection incendie 2005-15 de l'AEAI: https://www.bsvonline.ch/fr/prescriptions/#g-guides-de-protection-incendie |
| Stockage intermédiaire | Stockage intermédiaire d'une batterie démontée | Défectueuse critique | Déposer la batterie à l'extérieur du bâtiment, éventuellement la mettre en quarantaine (système de protection incendie, conteneur qui peut être inondé d'eau) | Récipient de sécurité | Aucun étiquetage n'est requis. Marquage facultatif du lieu de stockage des batteries ou des piles.  | Déchet | Aucun document n'est requis | Organisation du transport selon le guide BTVE ; voir à ce sujet le lien en page 1 sous Champ d'application |

Ce document a été rédigé par les trois associations suivantes et de la coopérative sestorec au mieux de leurs connaissances. Elles ne visent pas à l'exhaustivité et n'assument aucune garantie en cas d'erreur.



UPSA | AGVS

Union professionnelle suisse de l'automobile
Unione professionale svizzera dell'automobile
Auto Gewerbe Verband Schweiz

UPSA Union professionnelle suisse de l'automobile suisse
www.agvs-upsa.ch



ASTAG Association suisse des transports routiers
www.astag.ch

**auto schweiz
suisse**
MENSCHEN · MÄRKTE · MOBILITÄT

auto-suisse
Association des importateurs suisses d'automobiles
www.auto.swiss